

SÉANCE du 28 janvier 2022

Date de convocation : 24 janvier 2022.

Date d'affichage : 4 février 2022

Le vendredi vingt-huit janvier deux mille vingt-deux, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué dans la salle du conseil de la mairie de Brix, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal LEBRUMAN, Maire.

Étaient présents : Pascal LEBRUMAN, Sophie BUHOT, Christian VIMONT, Fabienne BRISION, Jacques LECONTE, Danielle ESNAULT, François RIBET, Adeline TEXIER, Thierry LETOUZÉ, Christophe MARO, Rodolphe VEILLARD.

Absents excusés : Philippe VAUTIER donne procuration à Thierry LETOUZÉ
Arnaud Pinchon donne procuration à Fabienne BRISION

Secrétaire de séance : Rodolphe VEILLARD

Le compte rendu du conseil du 08 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ENTRE LE 9 DECEMBRE ET LE 28 JANVIER 2022

DECISION DU MAIRE N° 127- 2021

Dératisation des bâtiments communaux

VU la consultation n°46-2021 de deux entreprises concernant la dératisation des bâtiments communaux
VU l'unique offre de l'entreprise COQUIERE TONY NUISIBLES,

DECIDE

Article 1 : M. Le maire décide de signer le contrat de l'entreprise Coquiere Tony Nuisibles reçu le 30/11/2021 pour un montant annuel de 1 480€ TTC comprenant quatre passages par an. Si besoin de passages supplémentaires forfait de 180 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 128 - 2021

Convention d'honoraires pour prestation d'avocat

Considérant la nécessité de faire appel à un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'une procédure devant le tribunal administratif de Caen initiée par Mme GOSELIN-GRARD,

Considérant l'offre du cabinet BAUDRY-LETERTRE & FERREY-ROSETTE et notamment de Maître Guillaume LETERTRE, avocat au barreau de Cherbourg, sis 33 rue de l'Alma – BP 542 à Cherbourg-en-Cotentin

DECIDE

Article 1 :

D'accepter et de signer la convention d'honoraires présentée par Maître Guillaume LETERTRE.

Les parties ont convenu d'un honoraire forfaitaire de 1 200 € hors taxes.

Il couvre les diligences énumérées ci-après, qui correspondent aux étapes strictement nécessaires à l'aboutissement de la procédure et aux conseils et défense du client au cours de celle-ci.

DECISION DU MAIRE

N° 129- 2021

Réparation de la porte automatique de l'Église.

CONSIDERANT la nécessité de réparer la porte automatique de l'Église,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter et de retenir le devis n°99002820 du 13.12.2021 de l'entreprise Henri Simon Electricité située au 1 Rue de Batavia 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN pour un montant de 575€ TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 130 - 2021

Table ergonomique pour l'école primaire

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'acheter une table ergonomique pour l'école primaire,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis DV14648 du 15 décembre 2021 de HEPHAÏSTOS situé au : 13 route de Fontaneilles 12640 Rivière sur Tarn (Aveyron) d'un montant de 517.90 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 131 - 2021

Commande petites fournitures

CONSIDERANT la nécessité de remplacer les équerres des volets de la mairie,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter et de retenir le devis n° 427525 du 14.12.2021 de l'entreprise PROLIANS située au ZA LE LUCAS 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN pour un montant de 334.51 € TTC.

DECISION DU MAIRE
N° 01-2022
Séances de ludothèque

CONSIDERANT que la commune souhaite organiser huit séances de ludothèque sur l'année 2022,

Vu le devis de La Cour des Jeux/Crescendo

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n° DV1431-2112006-409 en date du 22 décembre 2021 de l'entreprise La Cour Des Jeux/Crescendo, située au 23 Rue du Champ de Foire 61100 FLERS d'un montant de 518 € TTC.

DECISION DU MAIRE
N° 02 – 2022

Entretien des espaces verts
Années 2022 / 2023 / 2024 / 2025.

CONSIDERANT que la commune souhaite externaliser l'entretien des espaces verts,

Considérant que deux entreprises ont été consultées, qu'une seule offre a été reçue,

DECIDE

Article 1:

D'attribuer le marché à la société ACTP située au : 567 Rue Jean Bouin (Tourlaville) 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN, devis n° DE212982 du 16/12/2021 pour un montant annuel de 33 115.46€ TTC;

DECISION DU MAIRE
N°03 – 2022

Achat d'un support d'écran
DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n°ITCN20012022 du 20 janvier 2022 de l'entreprise ITCN située au : ZI de Sauxmarais Rue des Pommiers -Tourlaville- 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN d'un montant de 142.80 € TTC.

DECISION DU MAIRE
N° 04 – 2022

Coordination SPS – Tranche n° 2.1 – Lotissement la Croix du Parc

Vu la consultation n° 04 - 2022 du 13 janvier 2022,

Vu la proposition de trois entreprises,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Maire accepte de signer le devis du 14 janvier 2022 de la société MESNIL SYSTEM' 4 bis rue Jean Loret BP 341 50500 CARENTAN d'un montant de 1390 € HT. La durée prévisionnelle sera de 4 mois.

DECISION DU MAIRE
N°05 - 2022

Travaux d'Etanchéité sur la toiture de la salle des associations pour mesure conservatoire

CONSIDERANT l'arrêt du chantier de la salle des associations suite à un désordre sur la toiture,

Considérant le contentieux en cours,

Considérant les mesures conservatoires préconisées par l'expert,

Vu la proposition de l'entreprise MARIE TOIT,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n°22R004EL50 du 10 janvier 2022 de l'entreprise MARIE TOIT, située 6 rue du Marais-BP 2-50570 Remilly-Sur-Lozon d'un montant de 5648.86€ TTC.

DELIBERATIONS

1. Attribution maîtrise d'œuvre réhabilitation de la cantine scolaire

A la suite de la consultation de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement intérieur de la cantine scolaire, nous avons reçu 2 offres.

Après analyses des propositions, le conseil municipal décide de retenir et d'attribuer le marché à l'entreprise ARCADE Réalisations, située 325 Rue de Sauxmarais- 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Le montant de la proposition est décomposé ainsi :

PHASE APS : 3744€

PHASE AV : 624€

PHASE DPC : 1248 €

PHASE DCE : 2496 €

PHASE MTD : 3120 €

PHASE DET : 4992 €

PHASE AOR : 936 €

Le total général est de 17 160 € TTC

Le conseil autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à lancer les marchés de travaux s'y rapportant. Les travaux seront exécutés durant l'été 2022.

Les dépenses seront inscrites au budget communal au compte 231.

Voix pour : 13

Voix contre : 0 abstentions : 0

2. Demande de subventions projet « Payse »

Le P'tit capé d'Brix est le groupe qui a été choisi pour représenter la Normandie à l'élection de La Payse de France. Ils ont choisi Clara Dugardin, 19 ans, Brionne, qui fait partie du P'tit capé de Brix depuis l'âge de 5 ans, pour être leur ambassadrice des arts et traditions populaires de France. Cette élection nationale se déroulera samedi 29 janvier à Massy-Palaiseau (Essonne).

Le p'tit capé demande l'aide financière de la commune afin d'organiser les 2 déplacements nécessaires à cette élection.

Il est proposé de subventionner à hauteur de 1000€. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Voix pour : 13 Voix contre : 0 Abstentions : 0

3. Résiliation du bail logement n°2 rue du Castel

Suite à l'avis de départ du locataire du logement n°2, 14 rue du castel au 31/01/2022 et sous condition d'un-état des lieux satisfaisant, le Conseil Municipal autorise le remboursement de la caution de 302.96 €

Voix pour : 13 Voix contre : 0 Abstentions : 0

4. Rénovation du réseau d'éclairage public du bourg

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Le bourg ». Il s'agit de remplacer 7 luminaires sur les façades du bourg en raison des dégradations sur les murs de façades occasionnées par les lampadaires actuels.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 10 800 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de BRIX s'élève à 6 480 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Le bourg »,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le : 2^{ème} trimestre 2022
- Acceptent une participation de la commune de 6 480 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Voix pour : 13 Voix contre : 0 Abstentions : 0

5. Création d'emploi permanent

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Suite à la mutation d'un agent des services techniques, adjoint technique catégorie C à temps complet, la commune souhaite recruter pour le remplacer.

En fonction des profils qui se présenteront nous souhaitons anticiper et nous proposons de créer les 2 autres grades possibles. Bien évidemment les postes inutilisés seront refermés.

Il est proposé au Conseil municipal :

- 1- la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet 35h/35h
- 2- la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ere} classe à temps complet 35h/35h
- 4 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 5- D'inscrire au budget communal 2022 les crédits correspondants

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

6. Achat terrain pour le lotissement La Croix du Parc

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un terrain cadastré D 1830 d'une surface de 147 m² et appartenant aux Consorts LAUNEY.

Cette parcelle servira à réaliser l'accès à la future tranche n° 2 (partie 2) qui sera réalisée sur la parcelle D 1815, parcelle acquise par la commune en 2020.

Le prix est fixé à 5 000 € hors frais de notaire.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette acquisition.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

7. Convention avec le centre de loisirs de Bricquebec

Nous avons reçu le 13 janvier une demande de convention émanant de l'association Famille Rurale de Bricquebec concernant leur accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Les termes de cette convention étant peu précis, une réunion a été organisée entre l'association organisatrice et les communes concernées.

Les représentants de Brix ont demandé au préalable à toute discussion de connaître le nombre d'enfants concernés et leur identité. Ce qui n'allait pas de soi, de l'avis de l'association.

La commune prendra une décision après avoir pris connaissance du besoin réel.

8. Cessation d'activité de la fleuriste

Mme Hélène Larquemin, Fleuriste à Brix a cessé son activité. Le magasin a définitivement fermé ses portes samedi 29 janvier 2022.

Le point Poste va être transféré au bar-épicerie-tabac « L'Horizon ». Mme Mélanie Tardif a en effet eu la gentillesse de bien vouloir assurer ce service pour la population de Brix.

Le délai administratif incompressible de transfert du service par La Poste ne permet pas d'espérer une ouverture du service postal avant début mars.

Bien entendu la commune s'emploie à ce que le local commercial, désormais vacant, soit à nouveau occupé.

9. Compte rendu des commissions :

Réunion d'urbanisme du 20 janvier 2022

P.A	P.C	C.U	D.P	NOM	ADRESSE	OBJET	Avis favorable	Avis défavorable	Sursis à statuer
	X			XAVIER COIPEL	181 ROUTE DE LA FORET DE BRIX	VERANDA	X		
	X			DISCOTHEQUE LE KINTANA	2 ROUTE DE LA VENTE CLOSE	ABRI OUVERT A L'ENTREE DE LA DISCOTHEQUE	X		
	X			OLIVIER SIMON	62 ROUTE DU CABLE	TRANSFORMATION D'UNE CHARRETIERE EN GARAGE	X		
			X	GAEC DES CRAPSMESNILS - PIERRE LAGALLE	143 ROUTE DES CRAPSMESNILS	INSTALLATION D'UNE TREMIE DOUBLE A ALIMENT	X		
			X	PHILIPPE LEPETIT	76 ROUTE DES BLANCHES PIERRES	BARDAGE DE LA MAISON	X		
			X	ROMAIN COUPPEY	2 RUE DU CASTEL	REHABILITATION EN MAISON D'HABITATION	X		
		X		FRANCK LERICHE	ROUTE DE SAINT JOUVIN	DIVISION DE PARCELLE EN VUE DE CONSTRUIRE 5 LOTS	X		
		X		SCP SAVELLI	2 ROUTE DE SAINT JOUVIN	DIVISION DE PARCELLE EN VUE DE CONSTRUIRE UNE MAISON	X		

Commission communication : (site internet et choix du nouveau logo)

Monsieur François RIBET fait le compte rendu de la dernière commission de travail sur la réalisation du site internet.

Il propose en premier plusieurs maquettes afin de choisir un nouveau logo représentant Brix et termine en présentant l'arborescence du site validée par la commission.

10. Compte rendu de la réunion d'expertise de la salle des associations du 18 janvier 2022

Cette expertise fait suite à celle réalisée le 07 décembre. La mesure conservatoire consistant à faire réaliser une réparation provisoire de la couverture est actée.

Cette mesure va permettre de redémarrer le chantier. L'expert a également confirmé le défaut de conception imputable à la maîtrise d'œuvre.

11. Lancement de la tranche 2 de la croix du parc

Les travaux vont débuter mi-mars avec l'entreprise INFRA-VAD pour la maîtrise d'œuvre, Mastellotto pour le terrassement et INEO pour les réseaux souples. Le SDEM aura en charge l'alimentation électrique et l'éclairage public.

12. Point sur les travaux en cours : MAM et bâtiment paramédical

Ces deux projets structurants de la commune sont en cours de réalisation. Les prévisions d'achèvement pour la MAM sont planifiées pour mi-juillet 2022. Celles pour le bâtiment paramédical pour octobre 2022.

13. Avancée du recensement

Les agents recenseurs sont sur le terrain depuis le 19 janvier 2022.

44 % des foyers ont déjà répondu, et les réponses se font principalement par internet. Ce système fonctionne bien et a été adopté par la majorité des foyers.

14. RH :

Deux recrutements viennent d'être effectués, le premier pour les services administratifs et le second pour les services techniques.

15. Notifications des montant de subventions attribués

Nous avons reçu en décembre et janvier les notifications définitives des subventions suivantes :

DETR MAM : 48 815 €

Fonds de concours MAM : 9058 €

Fonds de concours Bâtiment paramédical : 63 525 €

CPS Salle des asso : 113 226€

Prochain conseil municipal : le 23 février 2022 à 20h00.

Ainsi délibéré en séance le 28 janvier 2022.

Séance levée à 23h30